



Les soutiens aux entreprises face à la conjoncture économique 2009

Trésorerie

- **Médiateur du crédit** : si vos difficultés ne sont pas chroniques mais bien dues à la crise et si vous estimez qu'une banque refuse abusivement un crédit : www.mediateurducredit.fr
- **Oséo** (garantie de prêts bancaires, cofinancement) : 03 22 53 11 80
- **Etalement des dettes fiscales et sociales** (Commission des Chefs des Services Financiers) : saisir la Trésorerie Générale de votre département
 - **pour la Somme** : 03 22 71 42 06 samuel.limosin@dgfip.finances.gouv.fr
 - **pour l'Oise** : 03 44 06 35 24 magali.calvet@dgfip.finances.gouv.fr
 - **pour l'Aisne** : 03 23 26 31 12 godefroy.jumeau@dgfip.finances.gouv.frLes parts salariales doivent toujours être acquittées. La publication du privilège du Trésor Public n'intervient pas si le moratoire est respecté.
- **Complément d'assurance-crédit public (CAP)** : Si votre assureur-crédit veut diminuer sa couverture du risque de défaut de paiement, celle-ci peut être complétée par le « Complément d'assurance-crédit public » (CAP). Les points d'entrée restent les sociétés d'assurance-crédit (SFAC, Atradius...).
- **Remboursements anticipés** :
 - des crédits de TVA, selon une périodicité pouvant désormais être mensuelle
 - du Crédit Impôt Recherche, dès le terme de l'exercice (www.industrie.gouv.fr/cir)
 - du carry back, avec suppression du différé d'imputation de 5 ans
 - des excédents d'IS, restituables sur déclaration, sans attendre le terme de l'exercice.

Pour ces mesures fiscales, s'adresser aux correspondants locaux signalés sur vos documents fiscaux.

Fonds propres

- **CDC Entreprises** : contact Direction régionale de la Caisse des Dépôts 03 22 71 10 10 ou dr.picardie@caissedesdepots.fr ou CDC Entreprises contact-cdentreprises@cdentreprises.fr
- **Fonds stratégique d'investissement (FSI)** : fsi@caissedesdepots.fr contact-cdentreprises@cdentreprises.fr ou Direction régionale de la Caisse des Dépôts (voir ci-dessus)
- **Fonds de modernisation des équipementiers automobiles** : contact CDC (voir ci-dessus)
- **Investisseurs privés** : Loi TEPA (paiement de l'ISF sous forme d'augmentation de capital de PME) : capitalpme@oseo.fr
- **Conseil régional de Picardie**, via « Picardie Investissement » : 03 22 91 70 20 contacts@picardie-investissement.fr

Investissements

- **Exonération de TP pour les investissements** réalisés jusqu'au 31/12/2009 s'adresser aux correspondants locaux signalés sur vos documents fiscaux.
- **PAT « prime à l'aménagement du territoire industrie et services »** en zone dite « AFR », basée sur les emplois créés (25 mini) et les investissements. www.diact.gouv.fr
- **OSEO** (cofinancement) : 03 22 53 11 80

Restructuration

- **Le CODEFI** (comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises) peut prendre en charge un audit réalisé par un cabinet conseil ; saisir la Trésorerie Générale de votre département (voir coordonnées plus haut).

Recherche de nouveaux marchés, amélioration de la performance

Parce que résister face à la conjoncture économique 2009 passe aussi par la recherche de nouveaux marchés et l'amélioration de la performance

- **Opération « ACAMAS Vimeu »** : pour un repositionnement stratégique et son déploiement. 03 22 33 66 09
- **Opération « Dinamic »** (en préparation) : pour consolider les fondamentaux de l'entreprise (innovation, commercial, performance interne) 03 22 33 66 09
- **Export** : Direction Régionale du Commerce Extérieur 03 22 91 78 87 ; COFACE 03 22 22 48 20

Un appui coordonné : si vous donnez votre accord, TG, Oséo, Caisse des Dépôts, Banque de France et Région pourront analyser conjointement votre situation, dans un cadre strictement confidentiel. Quelque soit le point d'entrée, votre demande est ainsi dirigée vers les meilleures solutions.

► Un numéro pour répondre à toutes vos questions : le parrain PME, Michel Monchal 03 22 33 66 32

